



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 24/11/2025

Envoi le : 01/12/2025

Publication le : 01/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice :	28
Présents :	22
Absents :	06
Pouvoirs :	04
Votants :	26

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Madame /
Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_08-DE



DEL N°09-12-2025/08 EXONÉRATION D'UN LOYER DE GARAGE SITUÉ A LUYNES 8 TER RUE DE LA CHANTEPLEURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par suite de travaux de mise en place de potelets escamotables et motorisés intervenus en avril 2025 et de travaux d'enrobé au niveau du 8 ter rue de la Chantepleur, des désagréments n'ont pas permis au locataire du garage n°3 d'y stationner son véhicule.

Ainsi, Monsieur le Maire propose d'exonérer ce locataire d'un mois de location de garage, soit 66,40 €.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par à l'unanimité :

DÉCIDE D'EXONÉRER le locataire du garage n°3 situé au 8 ter rue de la Chantepleur à Luynes (37230) d'un mois de location de garage, soit 66.40€.

PRÉCISE que cette exonération nécessitera des écritures comptables.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **16 DEC. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **16 DEC. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le **S²LO**
ID : 037-213701394-20251209-DEL_09122025_08-DE